

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

L'an deux mil vingt-deux, le quinze avril,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 7 avril 2022, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

Présents : Henri-Pierre BABEAU, Iréna BARDINET, Mathieu BERARD, Thierry BROSSARD, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jean-Michel GIRAUD, Nathalie LALLEMAND, Valérie MARSAULT, Julie MENARD, Gilbert NASARRE, Sandrine PASSEBON jusqu'à 19h05, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU, Armand ROQUIER et Stéphanie SIMONNEAU.
Absents excusés ayant donné pouvoir : Sylvie AULIVIER (pouvoir donné à Iréna BARDINET), Jean-Louis CANTET (pouvoir donné à Thierry DEVAUTOUR), Philippe CHABOT (pouvoir donné à Agnès RONDEAU), Jacqueline GATTEPAILLE (pouvoir donné à Nathalie LALLEMAND), Sandrine PASSEBON à partir de 19h05 (pouvoir donné à Daniel FONTENEAU), Garance PATARIN-CHAPENOIRE (pouvoir donné à Valérie MARSAULT).

Absent : Mathieu POUGNAND

Secrétaire de séance : Cyril REUILLON

OBJET : Cession d'une parcelle communale bâtie sise Le Peu à Echiré

Le Maire expose.

Ce projet de cession fait suite aux échanges en mairie le 7 avril dernier avec M. POUPONNOT Maxime et Mme MAZIN Laurie, domiciliés 220 impasse de la Chauvelière à Echiré, suite à leur demande d'acquisition de la parcelle bâtie communale cadastrée section AC n°49 (11 m²), mitoyenne de leur propriété.

Cette parcelle communale correspond à l'assise foncière d'un local technique d'ORANGE à usage de centrale téléphonique, aujourd'hui désaffectée.

N'ayant pas trace d'archive communale liée à la construction de ce local et après échange avec ORANGE, il apparaît que ce local aurait pu être construit en 1970, date à laquelle France Télécom appartenait à l'Etat.

ORANGE nous a informé :

- par mail en date du 31/11/2021 que le local a été vidé de tout équipement et que le contrat électrique a été résilié ;
- par courrier en date du 17/01/2022 du vote de leur comité décisionnel en faveur de la restitution à la commune de ce local technique.

Vu l'accord des parties sur les conditions et modalités de la cession et sur la possible jouissance du bien avant signature de l'acte notarié,

Vu l'avis du Domaine en date du 13 avril 2022,

Le Maire demande au Conseil Municipal :

- d'autoriser la cession à M. POUPONNOT Maxime et Mme MAZIN Laurie, domiciliés 220 impasse de la Chauvelière à Echiré, de la parcelle communale bâtie cadastrée section AC n°49, d'une superficie de 11m², sise à la Chauvelière, pour le prix de 500 € TTC ;
- de justifier ce prix de cession par l'état actuel du local, par le prix de vente du m² de terrain constaté sur ce secteur (45€ /m²) et l'absence d'affectation future de ce local par la commune ;
- d'autoriser la passation et signature d'une convention de jouissance de la propriété bâtie jusqu'à réitération de l'acte authentique de vente ;
- de mettre à la charge des acquéreurs les frais d'actes, la réalisation et le paiement des diagnostics immobiliers ainsi que tous les frais inhérents à cette cession, ;
- de donner tous pouvoirs au Maire pour la signature des documents nécessaires à cette cession et de l'acte authentique de vente à intervenir en l'étude de Me Isabelle DECRON-LAFAYE (79 000 NIORT), Notaire commun aux parties.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.



Fait et délibéré le 15 avril 2022,

Le Maire,

Thierry DEVAUTOUR

Certifié exécutoire. 20 AVR. 2022
Reçu en Préfecture le : 20 AVR. 2022
Notifié ou publié le :



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



FINANCES PUBLIQUES

Direction Départementale des Finances Publiques de la Vienne
Pôle d'évaluation domaniale
11, Rue Riffault - B.P. 549
86 021 POITIERS Cedex
TÉLÉPHONE : 05.49.55 62 00
MÉL.: ddfp86.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

A Poitiers, le 13 avril 2022

La Directrice à

POUR NOUS JOINDRE :

COMMUNE D'ECHIRE

Affaire suivie par : Marianne PENTIER
Mel : marianne.pentier1@dgfip.finances.gouv.fr
Téléphone : 05 49 00 85 76
Réf. DS :
Dossier n° : 2022-79109-24161

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

Désignation du bien : Local technique
Adresse du bien : La Chauvelière, ECHIRE
Valeur vénale : 2500 €



Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.

1 – SERVICE CONSULTANT

Commune d'Echire
Affaire suivie par : Mr DEVAUTOUR

2 – DATE

Date de consultation :	: 29 mars 2022
Date de réception :	: 29 mars 2022
Date de visite :	: Evaluation du bureau
Date de constitution du dossier « en état » :	: 29 mars 2022

3 – Opération soumise à l'avis du Domaine – description du projet envisagé

Cession d'un bien devenu inutile.

4 – Description du bien

Commune : ECHIRE

Référence cadastrale : AC 49

Accusé de réception en préfecture
079-217901099-20220415-CM20220415-007-DE
Date de télétransmission : 20/04/2022
Date de réception préfecture : 20/04/2022

